

AVIS DE MISE EN CONCURRENCE DE L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

(en application de l'ordonnance n°2017-562 du 19 avril 2017 relative à
la propriété des personnes publiques)

**ETAL N°18-19 - HALLES JACQUES COEUR
BOULEVARD D'ANTIGONE**

**Date et heure limites de remise des candidatures :
Le 30 octobre 2026 à 16h00**

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

S O M M A I R E

ARTICLE 1 – OBJET

ARTICLE 2 – MODALITES FINANCIERES

ARTICLE 3 – PRESENTATION ET REMISE DES OFFRES

ARTICLE 4 – JUGEMENT DES OFFRES

ARTICLE 5 - CONTACT

ARTICLE 6 – VISITE FACULTATIVE

ARTICLE 1 – OBJET

La présente mise en concurrence a pour objet l'exploitation d'un étal affecté à l'activité de boulangerie - pâtisserie, d'une superficie de 31,30 m², au sein des Halles Jacques Cœur de Montpellier.

L'activité proposée devra contribuer à la diversification et à l'attractivité commerciale des Halles Jacques Cœur et s'inscrire dans une démarche qualitative valorisant les produits alimentaires.

Seront notamment appréciés les projets mettant en valeur :

- les produits artisanaux ;
- le savoir-faire alimentaire ;
- les produits locaux et de qualité reconnue (labels rouge, AOC, AOP, IGP, STG et bio);
- les concepts innovants répondant aux attentes de la clientèle des Halles ;
- une offre complémentaire à l'activité des commerçants déjà présents.

L'exploitation de cet étal se fera conformément aux dispositions du règlement des halles municipales.

ARTICLE 2 – MODALITES FINANCIERES

Le montant des droits d'entrée pour l'exploitation de cet étal est de 7 556,4 € TTC conformément à la délibération tarifaire en vigueur pour l'année 2026.

Le montant de la redevance trimestrielle est de 4 048,97 € TTC.

ARTICLE 3 – PRESENTATION ET REMISE DES OFFRES

Conformément aux prescriptions de l'article L2122-1-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, la procédure de mise en concurrence à l'issue de laquelle sera choisi le titulaire de l'arrêté d'occupation est une procédure ad hoc et ne correspond pas aux procédures applicables aux marchés publics et aux concessions.

Pour répondre à la présente mise en concurrence, les candidats auront à produire un dossier complet comprenant un dossier personnel et un dossier d'offre.

1) DOSSIER PERSONNEL

- * Une lettre de motivation ;
- * Le profil professionnel du candidat (diplôme, expérience professionnelle) ;
- * La photocopie recto-verso de la pièce d'identité du candidat ;
- * Un avis de situation au répertoire SIRENE (certificat d'immatriculation INSEE) ou extrait RNE (Registre National des Entreprises) ;
- * Certificat attestant du respect des obligations sociales ;
- * Certificat de formation HACCP ;
- * Attestation d'impôts au 31 décembre 2025.

2) DOSSIER D'OFFRE

- * Le montant des investissements prévus et la durée d'amortissement ;
- * Le descriptif de la politique commerciale (concept et liste des produits, politique tarifaire, horaires et jours d'ouverture, clientèle visée) ;
- * Le compte d'exploitation prévisionnel sur 3 ans.

Ce dossier sera inséré dans une enveloppe cachetée portant la mention « Etal n° 18-19 - Halles Jacques Cœur - Dossier personnel et offre – **Ne pas ouvrir** ».

3 CRITERES DE SELECTION :

1) Dossier personnel (20%)

- Expérience professionnelle dans le domaine de la boulangerie pâtisserie et de la gestion commerciale ;
- Motivation du candidat.

2) Dossier commercial (40 %)

- Gamme de produits et tarifs ;
- Cohérence du projet par rapport à l'offre commerciale existante des Halles Jacques Cœur ;
- Contribution du projet à l'attractivité et au rayonnement des Halles.

3) Dossier financier (40 %)

- Viabilité économique du projet ;
- Montant des investissements prévus et durée d'amortissement.

Cette enveloppe sera insérée dans une 2^{ème} enveloppe d'expédition qui sera cachetée et adressée par pli recommandé à :

Monsieur le Maire de la Ville de Montpellier
Service Halles et Marchés
1 place Georges Frêche
34267 MONTPELLIER CEDEX 2

Elle portera obligatoirement et extérieurement en plus de l'adresse, la mention :

Affaire : ETAL N°18-19 – HALLES JACQUES COEUR

Cette enveloppe devra parvenir à la mairie de Montpellier **avant le 30 octobre 2026, 16h dernier délai.**

Les plis qui parviendront au-delà de ce délai ou qui ne seront pas suffisamment affranchis, seront rejetés.

ARTICLE 4 – JUGEMENT DES OFFRES

Après analyse des dossiers de candidatures, la Ville recevra en entretien les candidats les mieux classés afin qu'ils présentent leur projet en séance lors de la prochaine Commission municipale des Halles composée de représentants élus de la collectivité et de représentants des commerçants.

Le choix de la Ville sera porté sur le candidat qui répond le mieux aux attentes selon les critères de sélection énoncés ci-dessus.

ARTICLE 5 – CONTACT

Service Halles et Marchés
Gilles SICCAT

Tel : 04 67 34 74 23

Mail : gilles.siccat@montpellier.fr

Emily CORNEVAUX

Tel : 04 67 34 88 47

Mail : emily.cornevaux@montpellier.fr

ARTICLE 6 – VISITE FACULTATIVE

Sur demande écrite du candidat, le service Halles et Marchés propose une visite (facultative) de la Halle ainsi que de l'étal proposé à l'occupation.